

AVANT-PROPOS

Maryse Deguergue*
Catherine Teitgen-Colly
Laurent Richer

Vers 1975, on pouvait rencontrer à la bibliothèque Cujas un jeune chercheur entouré de livres, immergé dans l'étude et prenant des notes avec une concentration passionnée. Pierre-Laurent Frier préparait alors sa thèse de troisième cycle sur le droit des monuments historiques. Il a gardé toute sa vie cette passion pour la recherche, qui le caractérisait alors, de même que son intérêt pour le droit du patrimoine historique et de l'art, auquel il a consacré ses principaux travaux. Qu'il ait commencé par soutenir, à l'invitation de Georges Dupuis, une thèse dénommée alors de « troisième cycle », procédé inhabituel chez les juristes, traduisait à la fois son goût de la perfection et sa modestie naturelle : il se livrait là à un premier exercice de recherche, avant de commencer la rédaction d'une thèse de plus grande ampleur sur « L'urgence en droit public », véritable somme en la matière.

Volontaire, exigeant dans le travail envers les autres comme envers lui-même, Pierre-Laurent Frier aimait aussi rechercher le dialogue et la confrontation d'idées avec ses collègues, auxquels il n'hésitait pas à adresser des compliments. Cette qualité rare de dialogue trouvait son origine dans une attention sincère aux autres et dans les relations d'estime qu'il entretenait avec chacun.

Ses anciens étudiants peuvent en témoigner, qui insistent tous sur la qualité exceptionnelle de son enseignement comme sur l'acuité de son jugement, qu'ils redoutaient. Grâce à sa clarté et à sa rigueur, qui ne s'accompagnaient pas de simplifications abusives mais au contraire d'aperçus nouveaux, l'enseignant qu'était Pierre-Laurent suscitait un véritable enthousiasme chez

*Maryse Deguergue, Catherine Teitgen-Colly et Laurent Richer sont professeurs de droit public à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

les apprentis juristes. Peuvent aussi en témoigner ses anciens collègues de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ou de l'école du Patrimoine, qu'il a contribué à créer et dont il a été le premier directeur des études. L'université Paris 1, en particulier, où il a assumé successivement les charges de directeur de l'UFR de droit public, de directeur de l'école doctorale de droit public et de droit fiscal, et de conseiller culturel de la présidence de l'Université, lui doit beaucoup et il lui manque encore. C'est ce qu'ont voulu exprimer ses anciens collègues et amis en réunissant autour de son souvenir les textes qui suivent.

Les travaux de Pierre-Laurent Frier sont significatifs de sa curiosité insatiable et de l'équilibre subtil qu'il incarnait entre le spécialiste de la technique juridique et l'amateur éclairé de tous les arts, dont la protection lui importait au plus haut point. Ses travaux ont donc naturellement porté sur le droit et le contentieux administratifs ainsi que sur le droit du patrimoine. Dans notre souvenir, au-delà de la remarquable analyse et synthèse du droit administratif contemporain et de ses évolutions que présentent le *Précis de droit administratif* et de nombreuses autres publications, c'est son intérêt pour le droit de l'art et pour l'art tout court qui domine, sans doute parce que l'art évoque le mieux sa finesse d'esprit et l'élégance de sa personnalité. En consacrant ces *Hommages* aux rapports entre le droit et l'art, les collègues et amis de Pierre-Laurent ont donc voulu rendre hommage à un maître en l'art du droit et à un ami jamais remplacé.